

est le maître de tous les monopoles, on n'y touche pas, et c'est ce monopole-là, monsieur le président, qu'on veut toucher, nous, les créditistes. J'aurais beaucoup d'autres documents très intéressants à citer, et qui viennent de ces économistes.

[Traduction]

Le système bancaire canadien est constitué de neuf banques à charte. Les avoirs des cinq banques principales représentent 92 p. 100 des avoirs globaux et chacune d'elle possède plus de 700 succursales.

Les banques à charte sont des organismes à but lucratif qui permettent à leurs clients de faire passer de l'argent d'une banque à une autre au moyen de chèques. Une de leurs activités secondaires consiste à créer et à détruire de l'argent en accordant ou en liquidant des prêts ou en réalisant divers autres investissements.

[Français]

Monsieur le président, à la page 627, on peut lire ceci:

[Traduction]

Lorsque la Banque du Canada achète une obligation de \$100 directement d'une banque à charte, il n'y a changement ni à l'actif ni au passif de cette dernière; au contraire, elle gagne encore un nouveau dépôt de \$100. Elle peut alors se lancer dans une large expansion de monnaie scripturale.

Des voix: Règlement!

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

M. Rondeau: Monsieur le président, j'aimerais bénéficier de la même gentillesse que mes honorables...

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député peut continuer son discours s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il ne semble pas y avoir consentement unanime. Je dois donc donner la parole à un autre député. L'honorable député de Timiskaming (M. Peters) a la parole.

[Traduction]

Il n'y a pas consentement unanime.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Richmond (M. Beaudoin) d'avoir présenté cette motion en particulier, mais je ne félicite pas le ministre des Finances (M. Macdonald) de la façon dont il a traité ce qui est un problème grave au Canada.

Pendant un certain temps, les libéraux ont fait valoir l'idée d'établir une société juste et équitable. Le ministre, en réponse à la motion, a dit qu'au mieux il y aurait une justice approximative et, en terminant, il a réclamé l'appui de tous les députés et de tous les Canadiens à l'égard du bill destiné à faire échec à l'inflation, sachant pertinemment qu'il ne sera ni juste ni équitable. Un très grand nombre de Canadiens seront traités injustement. Le programme de lutte contre l'inflation est injuste pour les personnes âgées, les invalides, les personnes dans le besoin et les jeunes de notre pays. La réponse du ministre ne dit pas grand-chose au sujet de la société juste.

La motion laisse entendre que le chômage est l'un des pires problèmes auxquels nous ayons à faire face aujourd'hui, et il y a eu des moyens de proposés pour le régler et pour créer le plein emploi. Les mesures anti-inflation présentées déjà pour enrayer la montée inflationniste ont entraîné le chômage, et la présente loi n'a rien fait pour apaiser les craintes du Canadien moyen. On a déclaré aujourd'hui que le chômage a encore augmenté. Cette ten-

Économie canadienne

dance se maintient depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir dans notre pays et, à mon avis, elle se maintiendra tant que cette loi sera en vigueur.

J'ai posé une question aujourd'hui au sujet du problème auquel l'industrie des pâtes et papiers a à faire face. Je suppose que bien des gens ne connaissent pas grand-chose de l'industrie des pâtes et papiers, mais c'est une de nos plus grandes industries d'exportation. Les usines de pâtes et de papiers sont de compétence provinciale pour ce qui est des relations du travail, mais il y a une grève à la compagnie Abitibi, dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec, qui a commencé au mois de juillet. Elle n'a pas été réglée; aucune négociations d'importance ne sont en cours, et c'est le gouvernement de l'Ontario qui a imposé les dernières à la compagnie. Au cours des réunions, les employeurs ont déclaré qu'ils appliqueraient les lignes directrices du programme de lutte contre l'inflation: 10 p. 100, la première année, 8 p. 100, la deuxième année et 6 p. 100, la troisième année. Je suis convaincu que les négociations auraient donné de meilleurs résultats au début de l'année, et certainement avant le débrayage, si l'employeur avait été de bonne foi.

● (2110)

Il y a eu un certain marasme dans cette industrie, qui a profité dans une certaine mesure du climat économique au Canada et de la hausse des prix du papier. En fait, depuis 1972, le prix du papier journal a connu des augmentations de 52 p. 100 et le prix du papier Kraft blanchi a augmenté de 111 p. 100 entre 1972 et 1975. Le climat économique au Canada a créé une situation où l'industrie des pâtes et papiers n'était pas dans l'obligation de négocier avec ses employés. Ce gouvernement a procuré à ces sociétés des prêts qui leur permettent d'ignorer la misère des agglomérations touchées. La plupart de ces localités n'ont que cette industrie et en dépendent entièrement pour leur subsistance. C'est là une situation très grave, monsieur l'Orateur.

Dans le Nord de l'Ontario, 11 localités demandent une injonction contre l'industrie des pâtes et papiers pour que le travail puisse reprendre. Ces localités sont en faillite et leurs charges sociales sont écrasantes. Je m'étonne que la Chambre ne se penche pas davantage sur cette grève. Le syndicat en question a rompu il y a plusieurs années ses attaches internationales et se trouve actuellement sans argent ni aide pour ses membres. Il s'agit d'une grève qui coûte cher à chacun des travailleurs.

Ce cas n'est pas un fait isolé, monsieur l'Orateur. Dans une grande mesure, le chômage nous empêche d'utiliser notre système d'enseignement pour former les gens en vue des emplois qui sont offerts. Il est normal que des gens de tous les coins du monde viennent s'installer ici, mais il me paraît stupide de les faire venir pour les aider matériellement s'ils ne trouvent pas de travail, alors que beaucoup de nos jeunes sont en chômage. Il y a quelques jours, j'ai entendu un employeur se plaindre de ce que notre jeunesse ne veuille pas travailler. Je pense que c'est vrai, monsieur l'Orateur, mais j'estime que nous partageons cette responsabilité. Soit que nous ne leur avons pas donné une bonne éducation, soit que nous ne leur fournissons pas la formation voulue pour occuper les postes ouverts.

Il est vrai qu'un grand nombre de chômeurs qui touchent l'assurance-chômage ne sont pas employables au sens d'avoir le choix d'un emploi. Ce sont de jeunes gens qui n'ont travaillé que pendant de brèves périodes et qui n'ont pas d'expérience professionnelle. Pour cette raison, il leur est presque impossible de trouver du travail et ils se pro-